



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



23129087

e.



2 OCT. 2023

N° d'entreprise : **0471 674 277**

Nom

(en entier) : **ALTIS GROUP SA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Aguesse, 40 à 4430 Ans**

Objet de l'acte : **MODIFICATIONS STATUTAIRES**

D'un acte reçu par Maître Jérôme LENELLE, Notaire à Harzé-Aywaille le vingt-cinq septembre deux mil vingt-trois, en cours d'enregistrement, il appert que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Première résolution - Modification de l'exercice social

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société. Il commencera dorénavant le 1er juillet d'une année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'article 33 est donc modifié en conséquence.

L'assemblée décide également de prolonger l'exercice actuel (1er octobre 2022 au 30 septembre 2023) jusqu'au 30 juin 2024.

2. Deuxième résolution - Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire et de la fixer au 30 novembre à 18h00.

Par conséquent, la prochaine assemblée générale aura lieu le 30 novembre 2024.

3. Troisième résolution - Mission au notaire soussigné d'établir et de déposer la coordination des statuts.

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

4. Quatrième résolution - Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs aux administrateurs pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme:

Jérôme LENELLE, Notaire

Déposés en même temps:

-Expédition de l'acte modificatif des statuts

-Texte coordonné des statuts

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 10/10/2023 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).